

SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Québec, tenue le mercredi 10 février 2010, à 11 h 45, à l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

Sont présents: M. le maire Régis Labeaume, président (partie de séance)
M. Richard Côté, vice-président
M. François Picard, vice-président (partie de séance)
M. Simon Brouard
Mme Geneviève Hamelin
M. Sylvain Légaré
Mme Julie Lemieux
Mme Michelle Morin-Doyle
Mme Marie-Josée Savard

Assistent également: M. Alain Marcoux, directeur général (partie de séance)
Mme Suzanne Canac Marquis, directrice générale adjointe
Mme Chantale Giguère, directrice générale adjointe
M. Gilles Noël, directeur général adjoint
M. Guy Renaud, directeur général adjoint
M. Alain Thériault, directeur général adjoint
M^e Sylvain Ouellet, greffier

Monsieur le vice-président Richard Côté préside la séance.

CE-2010-0204 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'ouverture du boulevard Louis-XIV, situé sur le lot 4 066 415 du cadastre du Québec - Arrondissement de Charlesbourg - AJ2010-020 (Ra-1518)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'ouverture du boulevard Louis-XIV, situé sur le lot 4 066 415 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

CE-2010-0205 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'ouverture du boulevard Wilfrid-Hamel, situé sur le lot 4 302 408 du cadastre du Québec - Arrondissement des Rivières - AJ2010-027 (Ra-1518)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'ouverture du boulevard Wilfrid-Hamel,

situé sur le lot 4 302 408 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

CE-2010-0206 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'ouverture du boulevard Bastien, situé sur le lot 4 288 587 du cadastre du Québec - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - AJ2010-028 (Ra-1518)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'ouverture du boulevard Bastien, situé sur le lot 4 288 587 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

CE-2010-0207 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'ouverture du boulevard Bastien, situé sur le lot 4 286 606 du cadastre du Québec - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - AJ2010-029 (Ra-1518)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'ouverture du boulevard Bastien, situé sur le lot 4 286 606 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

CE-2010-0208 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour la prise en charge des résidus domestiques dangereux en provenance des écocentres de la Ville de Québec - Période du 1^{er} mars 2010 au 28 février 2013 (VQ-42276) - AP2010-031 (CT-2189311) — (Ra-1518)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Veolia ES Canada Services Industriels inc.*, d'un contrat pour la prise en charge des résidus domestiques dangereux en provenance des écocentres de la Ville de Québec, au cours de la période du 1^{er} mars 2010 au 28 février 2013, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42276 et aux prix unitaires de sa soumission, en date du 12 janvier 2010, sous réserve de l'approbation des budgets 2011 et subséquents par les autorités compétentes.

CE-2010-0209 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la demande de reconduction du programme *AccèsLogis Québec* - DE2010-018 (Ra-1518)

Considérant l'engagement pris lors de la dernière campagne électorale par le premier ministre Jean Charest de favoriser la prolongation du programme

AccèsLogis Québec pour 5 ans, à raison d'un minimum de 3 000 nouvelles unités par année, pour un total de 15 000 nouveaux logements sociaux et communautaires destinés aux ménages à revenu faible ou modeste ou pour des clientèles en difficulté ayant des besoins particuliers;

Considérant que depuis plus de 30 ans, le logement social et communautaire fait la démonstration de sa capacité à loger convenablement les ménages à revenu faible ou modeste;

Considérant que le logement social et communautaire est un moyen efficace de lutte contre la pauvreté et de revitalisation sociale et économique;

Considérant que le logement communautaire est une réponse à des besoins diversifiés de logement pour les familles, les personnes âgées autonomes ou en légère perte d'autonomie, les personnes seules ou les personnes nécessitant un soutien particulier (personnes itinérantes, personnes vivant un problème de santé mentale ou autres);

Considérant que plusieurs projets de logements sociaux et communautaires, actuellement en préparation au Québec, seront confrontés à une absence de financement si le programme n'est pas reconduit;

Considérant qu'un programme, sur une base prévisible d'au moins 5 ans, permet aux municipalités d'assurer une meilleure planification des interventions et des ressources à investir;

Considérant qu'un programme, sur une base prévisible d'au moins 5 ans, est mieux adapté à la dynamique du développement immobilier et aux nombreux arrimages nécessaires à la réalisation des logements sociaux et communautaires;

Considérant que le programme *AccèsLogis Québec* constitue, depuis plus de 10 ans, un outil d'intervention éprouvé et essentiel pour le développement du logement social et communautaire;

En conséquence, il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, la demande, au gouvernement du Québec, de reconduire le programme *AccèsLogis Québec* sur 5 ans à compter du budget 2010-2011, de manière à favoriser la réalisation d'un minimum de 3 000 unités de logement par année sur le territoire québécois.

CE-2010-0210 Abrogation de la résolution CE-2009-2445 - Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de représentants de la Ville de Québec à différents organismes et conseils de bassin - DG2010-017 (Ra-1518)

Il est résolu que le comité exécutif abroge, à toutes fins que de droit, la résolution CE-2009-2445, adoptée le 16 décembre 2009, relative à l'autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de représentants de la Ville de Québec à différents organismes et conseils de bassins.

Il est également résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la nomination de messieurs Steeve Verret et Simon Brouard au sein de l'*Organisme de bassins versants de la Capitale*;
- 2° la nomination de madame Julie Lemieux au sein de l'*Organisme de bassins versants Charlevoix-Montmorency*;

- 3° la nomination de monsieur Jean Guilbault au sein du *Conseil de bassin du lac Saint-Augustin*;
 - 4° la nomination de madame Denise Tremblay Blanchette et de monsieur Jean Guilbault au sein du *Conseil de bassin de la rivière du Cap-Rouge*;
 - 5° la nomination de madame Lisette Lepage au sein du *Conseil de bassin de la rivière Beauport*;
 - 6° la nomination de madame Julie Lemieux au sein du *Conseil de bassin de la rivière Montmorency*;
 - 7° l'autorisation, à monsieur Jacques Grantham, directeur du Service de l'environnement, à madame Louise Babineau, conseillère en environnement au Service de l'environnement et à monsieur Marcel Roy, directeur du Service des travaux publics, à siéger au conseil d'administration de l'*Organisme de bassins versants de la Capitale*;
 - 8° l'autorisation, à monsieur François Proulx, directeur de la Division de la qualité de l'eau du Service de l'environnement, à siéger au conseil d'administration du *Conseil de bassin du lac Saint-Augustin*;
 - 9° l'autorisation, à monsieur Jacques Deschênes, conseiller en environnement au Service de l'environnement, à siéger au conseil d'administration du *Conseil de bassin de la rivière Montmorency*;
 - 10° l'autorisation, à monsieur Alexandre Baker, conseiller en environnement au Service de l'environnement, à siéger au conseil d'administration du *Conseil de bassin de la rivière Beauport*;
 - 11° l'autorisation, à madame Claire Rhéaume, conseillère en environnement au Service de l'environnement, à siéger au conseil d'administration du *Conseil de bassin de la rivière du Cap-Rouge*.
-

CE-2010-0211 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la gestion des matières résiduelles dans l'arrondissement Beauport relativement à la réduction du nombre d'arrondissements, R.A.V.Q. 536 - DG2010-019 (Ra-1518)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la gestion des matières résiduelles dans l'arrondissement Beauport relativement à la réduction du nombre d'arrondissements*, R.A.V.Q. 536.

CE-2010-0212 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés d'utilisation mixte ainsi que d'accessoires et d'équipements d'appoint de gestion et d'opération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 533 - Renonciation au droit d'opposition - EM2010-002 (Ra-1518)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés d'utilisation mixte ainsi que d'accessoires et d'équipements d'appoint de gestion et d'opération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 533.

Il est également résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de renoncer à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés d'utilisation mixte ainsi que d'accessoires et d'équipements d'appoint de gestion et d'opération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 533.

CE-2010-0213 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux de décontamination du lot numéro 4 270 078 du cadastre du Québec afin d'y aménager des ouvrages de gestion des matières résiduelles et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 534 et l'appropriation d'un montant de 400 000 \$ au fonds général de l'agglomération - Renonciation au droit d'opposition - EN2010-004 (Ra-1518)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de décontamination du lot numéro 4 270 078 du cadastre du Québec afin d'y aménager des ouvrages de gestion des matières résiduelles et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 534;
- 2° l'appropriation d'un montant de 400 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 534. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Il est également résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de renoncer à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur des travaux de décontamination du lot numéro 4 270 078 du cadastre du Québec afin d'y aménager des ouvrages de gestion des matières résiduelles et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 534.

CE-2010-0214 Prise d'acte des conclusions d'un emprunt, par obligations, d'un montant de 80 000 000 \$, effectué le 2 février 2010 - Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte de ces conclusions - FN2010-003 (Ra-1518)

Il est résolu que le comité exécutif prenne acte du rapport du trésorier déterminant les conclusions de l'emprunt, par obligations, d'un montant de 80 000 000 \$, en date du 17 février 2010, avec une échéance moyenne de 6 ans et 1 mois, pour un coût réel de 3,86559 %, dont copie est jointe en annexe A au sommaire décisionnel.

Il est également résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de prendre acte des conclusions de l'emprunt, par obligations, et de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte de ces conclusions.

CE-2010-0215 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du plan de développement marketing de la région touristique de Québec, stratégies et activités 2010 (sommaire) et du calendrier de promotion et de ventes 2010 de l'Office du tourisme de Québec - OT2009-016 (Ra-1518)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'approbation pour la réalisation du plan de développement marketing 2010;
- 2° l'approbation pour la réalisation des activités et des déplacements prévus au calendrier de promotion et de ventes de l'année 2010, ainsi que l'adhésion de l'Office du tourisme de Québec aux différentes associations professionnelles, dont les documents sont joints au sommaire décisionnel, à charge pour l'Office du tourisme de Québec, de s'assurer que les dépenses engagées dans leur réalisation n'excèdent pas le total des sommes autorisées et recueillies à partir des diverses sources de financement pour l'année 2010;
- 3° l'autorisation, à l'Office du tourisme, à mettre de l'avant le processus d'élaboration d'un *Plan triennal de développement marketing 2011-2013*;
- 4° le mandat, à l'Office du tourisme, à organiser une rencontre régionale sur le tourisme, réunissant les principaux acteurs économiques et politiques concernés par le tourisme, d'ici la fin de l'année 2010.

CE-2010-0216 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'acceptation de l'avenant numéro 6 au contrat de vente de vapeur entre la Ville de Québec et Stadacona S.E.C., relativement à l'invocation d'un cas de force majeure - TP2009-059 (Ra-1518)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'acceptation de l'avenant numéro 6 en complément au contrat de vente de vapeur en vigueur entre la Ville de Québec

et la papeterie *Stadacona S.E.C.*, relativement à l'invocation d'un cas de force majeure, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'avenant au contrat joint en annexe au sommaire décisionnel.

CE-2010-0217 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption de la modification à la nomenclature des emplois fonctionnaires - RH2010-052 (CT-RH2010-052) — (Ra-1518)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption de la modification proposée à la nomenclature des emplois fonctionnaires et l'adoption de la nomenclature des emplois modifiés, conformément au document joint en annexe 2 au sommaire décisionnel.

CE-2010-0218 Ouverture de la rue de la Corolle, située sur les lots 3 913 406 et 3 913 405 du cadastre du Québec - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - AJ2010-008 (Ra-1518)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'ordonner l'ouverture de la rue de la Corolle, située sur les lots 3 913 405 et 3 913 406 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

CE-2010-0219 Ouverture de la rue Vézina, située sur le lot 3 291 498 du cadastre du Québec - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - AJ2010-014 (Ra-1518)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'ordonner l'ouverture de la rue Vézina, située sur le lot 3 291 498 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

CE-2010-0220 Ouverture de la rue Antoine-Silvy, située sur le lot 4 015 944 du cadastre du Québec - Arrondissement de La Cité-Limoilou - AJ2010-021 (Ra-1518)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'ordonner l'ouverture de la rue Antoine-Silvy, située sur le lot 4 015 944 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

CE-2010-0221 Ouverture des rues des Pluviers, Gabriel et Mélanie, situées sur les lots 2 646 970 et 4 121 515 du cadastre du Québec - Arrondissement de Beauport - AJ2010-022 (Ra-1518)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'ordonner l'ouverture :

- de la rue des Pluviers, située sur le lot 2 646 970;
- des rues Gabriel et Mélanie, situées sur le lot 4 121 515;

tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

CE-2010-0222 Ouverture de la rue de la Faune, située sur le lot 4 295 466 du cadastre du Québec - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - AJ2010-025 (Ra-1518)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'ordonner l'ouverture de la rue de la Faune, située sur le lot 4 295 466 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

CE-2010-0223 Adjudication d'un contrat pour l'entretien et le soutien à l'utilisation du progiciel de paie et de gestion des ressources humaines (V.I.P.) - Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 (Dossier 42418) - AP2010-043 (CT-2188547) — (Ra-1518)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'adjuger, à *DLGL ltée*, le contrat en vue de renouveler les services d'entretien et de soutien à l'utilisation du progiciel de paie et de gestion des ressources humaines (V.I.P.), pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, de la façon suivante :

- pour les services d'entretien, un montant de 116 648,09 \$ incluant les taxes;
- pour le T.S.O. (Transfert Support Opérationnel), le support à la production et la contingence de développement, de formation et d'implantation, selon les taux horaires, conformément à la proposition reçue le 21 décembre 2009, pour un montant estimé à 218 751,75 \$ incluant les taxes.

CE-2010-0224 Dépôt des listes de contrats du mois de janvier 2010 - AP2010-059 (Ra-1518)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de prendre acte :

- de la liste des contrats de 25 000 \$ et plus, sous forme de bons de commande, pour la période du mois de janvier 2010;
- de la liste des contrats de plus de 2 000 \$, totalisant plus de 25 000 \$, émis à un même fournisseur, sous forme de bons de commande et demandes de paiement, pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2010;

et demande que ces listes soient déposées au conseil de la ville, conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

CE-2010-0225 Avis de motion, adoption du projet et adoption du *Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement à la création d'une aire de grande affectation résidentielle urbaine et à l'augmentation des densités au nord-est du chemin Sainte-Foy et de l'avenue Saint-Sacrement, R.V.Q, 1640 - AT2010-010 (Ra-1518)*

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de donner un avis de motion, d'adopter le projet et d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement à la création d'une aire de grande affectation résidentielle urbaine et à l'augmentation des densités au nord-est du chemin Sainte-Foy et de l'avenue Saint-Sacrement, R.V.Q. 1640.*

CE-2010-0226 Avis de motion et adoption du *Règlement sur des travaux d'aménagement et d'amélioration au parc Sainte-Geneviève de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1642 - Appropriation d'un montant de 35 000 \$ au fonds général de la Ville - A3LS2010-010 (Ra-1518)*

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° de donner un avis de motion et d'adopter le *Règlement sur des travaux d'aménagement et d'amélioration au parc Sainte-Geneviève de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge et sur l'emprunt*

nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1642;

- 2° d'approprier un montant de 35 000 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 1642. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

CE-2010-0227 Fourniture, par le conseil d'Arrondissement de Charlesbourg au conseil de la ville, des services de certains fonctionnaires relativement au pouvoir d'autoriser une dépense et d'octroyer un contrat dont le financement est prévu par un règlement d'emprunt - A4DA2010-001 (Ra-1518)

Considérant qu'en vertu de l'article 70 de la *Charte de la Ville de Québec*, un conseil d'arrondissement peut fournir, au conseil de la ville, des services reliés aux compétences de ce dernier;

Considérant que certains objets d'un règlement d'emprunt, adopté par le conseil de la ville, concernent des projets à être réalisés sur le territoire de l'Arrondissement de Charlesbourg;

Considérant qu'il y a lieu de déléguer à des fonctionnaires qui relèvent du conseil d'arrondissement, le pouvoir d'autoriser une dépense et d'octroyer un contrat à être financé à même un règlement d'emprunt;

En conséquence, il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'accepter l'offre du conseil d'Arrondissement de Charlesbourg à l'effet de fournir, au conseil de la ville, les services du directeur d'arrondissement et des directeurs de division, afin que le comité exécutif puisse leur déléguer le pouvoir d'autoriser une dépense et d'octroyer un contrat dont le financement est prévu à même un règlement d'emprunt adopté par le conseil de la ville, dont le montant ne dépasse pas la somme de 100 000 \$ pour le directeur d'arrondissement ou, en cas d'incapacité d'agir de ce dernier, le directeur de la Division des relations avec les citoyens et du soutien administratif et de 25 000 \$ pour un directeur de division.

CE-2010-0228 Versement d'une subvention de 9 439 725 \$ à l'Institut Canadien de Québec (ICQ), à titre de contribution annuelle 2010, pour couvrir les dépenses de fonctionnement de la bibliothèque Gabrielle-Roy et des bibliothèques d'arrondissement dont il a la gestion - CU2010-013 (CT-CU2010-013) — (Ra-1518)

Monsieur le conseiller Richard Côté déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire potentiel dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci. Il quitte la séance à 12 h 05.

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser le versement d'une subvention de 9 439 725 \$ à l'*Institut Canadien de Québec*, à titre de contribution annuelle 2010, pour couvrir les dépenses de fonctionnement de la bibliothèque Gabrielle-Roy et des bibliothèques d'arrondissement dont il a la gestion, en 6 versements égaux de 1 573 287,50 \$, le 15 de chaque mois, de mars à août 2010.

Monsieur le conseiller Richard Côté reprend son siège. Il est 12 h 07.

CE-2010-0229 Avis de motion et adoption du Règlement sur le versement de subventions, pour l'année 2010 et les suivantes, en vertu des programmes d'intervention et de revitalisation des ruelles et du programme relatif aux falaises et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1630 - Appropriation d'un montant de 30 000 \$ au fonds général de la Ville - DE2010-004 (Ra-1518)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° de donner un avis de motion et d'adopter le *Règlement sur le versement de subventions, pour l'année 2010 et les suivantes, en vertu des programmes d'intervention et de revitalisation des ruelles et du programme relatif aux falaises et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1630;
- 2° d'approprier un montant de 30 000 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 1630. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

CE-2010-0230 Prolongement de la rue des Insignes - District de Val-Bélair (27) - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - DE2010-012 (CT-DE2010-012) — (Ra-1518)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par *Robko inc.*, qui implique notamment le prolongement de la rue des Insignes, sur une longueur approximative de 225 mètres linéaires, selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
- 2° d'autoriser *Robko inc.* à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser *Robko inc.* à transmettre à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;

- 4° d'autoriser la conclusion, avec *Robko inc.*, d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe audit sommaire;
 - 5° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q., chapitre E-2 et ses amendements;
 - 6° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession;
 - 7° d'autoriser un investissement de 41 500 \$ excluant les taxes, aux fins de la participation financière de la Ville à la réalisation des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente.
-

CE-2010-0231 Ouverture de 2 nouvelles rues - Domaine de la Volière - District des Châtelains (26) - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - DE2010-013 (CT-DE2010-013) — (Ra-1518)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par monsieur Carl Wagner et *Lotissement Olympia inc.*, qui implique notamment la construction de 2 nouvelles rues, sur une longueur approximative de 629 mètres linéaires, selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
- 2° d'autoriser monsieur Carl Wagner et *Lotissement Olympia inc.* à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser monsieur Carl Wagner et *Lotissement Olympia inc.* à transmettre à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion, avec monsieur Carl Wagner et *Lotissement Olympia inc.*, d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe audit sommaire;
- 5° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés et des servitudes nécessaires en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q., chapitre E-2 et ses amendements;
- 6° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession;

- 7° de demander au Comité de toponymie de proposer un nom pour chaque nouvelle rue réalisée et cédée à la Ville en application de l'entente;
 - 8° d'autoriser un investissement de 23 000 \$ excluant les taxes, aux fins de la participation financière de la Ville à la réalisation des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente.
-

CE-2010-0232 Prolongement de la rue de Cap-Chat et ouverture de 2 nouvelles rues à partir de l'avenue de l'Amiral - District de Val-Bélair (27) - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - DE2010-015 (CT-DE2010-015) — (Ra-1518)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par *Les Immeubles Roussin ltée*, qui implique notamment la construction de 2 nouvelles rues et le prolongement de la rue de Cap-Chat, sur une longueur approximative de 580 mètres linéaires, selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
 - 2° d'autoriser *Les Immeubles Roussin ltée* à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
 - 3° d'autoriser *Les Immeubles Roussin ltée* à transmettre à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
 - 4° d'autoriser la conclusion, avec *Les Immeubles Roussin ltée*, d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe audit sommaire;
 - 5° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q., chapitre E-2 et ses amendements;
 - 6° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession;
 - 7° de demander au Comité de toponymie de proposer un nom pour chaque nouvelle rue réalisée et cédée à la Ville en application de l'entente;
 - 8° d'autoriser un investissement de 84 000 \$ excluant les taxes, aux fins de la participation financière de la Ville à la réalisation des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente.
-

CE-2010-0233 Modification de la résolution CV-2009-1351 - Célébrations de fin d'année - Années 2009, 2010 et 2011 - DT2010-005 (CT-DT2010-005) — (Ra-1518)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de modifier la résolution CV-2009-1351, en autorisant le versement d'un montant de 575 662,50 \$ incluant les taxes, réparti comme suit :

- 169 312,50 \$ pour l'année 2009;
 - 191 887,50 \$ pour l'année 2010;
 - 214 462,50 \$ pour l'année 2011.
-

CE-2010-0234 Avis de motion et adoption du Règlement sur des travaux de caractérisation environnementale et de réhabilitation d'un site municipal contaminé et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1634 - Appropriation d'un montant de 130 000 \$ au fonds général de la Ville - EN2010-003 (Ra-1518)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° de donner un avis de motion et d'adopter le *Règlement sur des travaux de caractérisation environnementale et de réhabilitation d'un site municipal contaminé et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1634;
 - 2° d'approprier un montant de 130 000 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme inférieure à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 1634. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.
-

CE-2010-0235 Travaux d'entretien et d'aménagement relatifs aux parcs et équipements récréatifs de la Ville - LS2010-006 (CT-LS2010-006) — (Ra-1518)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'accepter la répartition du montant de 1 875 000 \$, selon la liste des travaux jointe en annexe au sommaire décisionnel;
 - 2° d'affecter ladite somme au fonds 12 d'immobilisations pour le bénéfice de chacun des arrondissements et du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire.
-

CE-2010-0236 Adoption du Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à diverses dispositions, R.V.Q. 1617, tel que modifié - AT2010-015 (Ra-1518)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à diverses dispositions*, R.V.Q.1617, tel que modifié.

CE-2010-0237 Accueil de SportAccord 2012 à Québec - DT2010-007 (CT-DT2010-007) — (Ra-1518)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° de confier à *l'Office du tourisme de Québec* le mandat de coordonner l'organisation matérielle de *SportAccord 2012*;
- 2° d'autoriser *l'Office du tourisme de Québec* à déposer les demandes d'assistance financière pertinentes aux gouvernements du Canada et du Québec ainsi qu'à tout autre organisme public ou privé susceptible de soutenir la réalisation de l'événement;
- 3° de confier au *Bureau du développement touristique et des grands événements* le mandat de coordonner les aspects « contenu » et « programmation », en collaboration avec le milieu sportif;
- 4° de participer au financement de cet événement pour un montant de 200 000 \$ sur une période de trois ans, soit :
 - 100 000 \$ pour l'année 2010;
 - 50 000 \$ pour l'année 2011;
 - 50 000 \$ pour l'année 2012.

Ces sommes seront utilisées, notamment pour défrayer les droits d'acquisition de l'événement et réaliser les cérémonies d'ouverture, l'exposition et les frais d'accueil.

CE-2010-0238 Modification de la résolution CV-2009-0950 - Nomination de membres au sein du comité permanent de révision du Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée, R.R.V.Q., chapitre R-2 - DG2010-022 (Ra-1518)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° de modifier la résolution CV-2009-0950 de façon à ce que le comité permanent de révision du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2, soit établi de la façon suivante :
 - le président du conseil, qui agira à titre de président du comité;
 - le vice-président du conseil;

- un membre du comité exécutif;
- un conseiller municipal indépendant;
- le greffier, à titre de secrétaire du comité;
- un représentant du Service des affaires juridiques, à titre de personne ressource;

2° de nommer les personnes suivantes au sein du comité permanent de révision du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2, soit :

- monsieur Jean-Marie Laliberté, président du conseil;
- monsieur Jean Guilbault, vice-président du conseil;
- monsieur Richard Côté, membre du comité exécutif;
- monsieur Yvon Bussièrès, conseiller municipal indépendant;
- monsieur Sylvain Ouellet, greffier de la Ville, agira à titre de secrétaire du comité;
- un représentant du Service des affaires juridiques à titre de personne-ressource.

CE-2010-0239 Prise d'acte de la *Déclaration de services* de la Ville de Québec - DG2010-015 (Ra-1518)

Il est résolu que le comité exécutif prenne acte des engagements de la *Déclaration de services* aux citoyens et citoyennes de la Ville de Québec et en autorise la diffusion.

Il est également résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° de prendre acte des engagements de la *Déclaration de services* aux citoyens et citoyennes de la Ville de Québec et d'en autoriser la diffusion;
- 2° de demander au *Comité d'orientation sur la gestion du service à la clientèle* de faire rapport périodiquement au comité exécutif concernant l'état d'avancement des activités d'implantation et des résultats obtenus;
- 3° de remercier et de féliciter tous les employé(e)s de leur engagement et de les encourager à poursuivre leurs efforts quotidiens afin de continuer à améliorer le service offert à la population.

CE-2010-0240 Appui à la Municipalité de Saint-Fulgence - DG2010-021 (Ra-1518)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'appuyer la Municipalité de Saint-Fulgence dans ses démarches auprès de la MRC du Fjord-du-Saguenay, de la Conférence régionale des élus Saguenay-Lac-Saint-Jean et du gouvernement du Québec, afin de faire reconnaître le statut de chemin multiresources interrégional à la route L-200, dans le but d'en assurer sa pérennité et pour avoir accès à davantage de fonds pour son entretien, compte tenu que cet appui ne comporte aucun engagement financier pour la Ville de Québec.

CE-2010-0277 Appui au projet d'agrandissement du *Musée national des beaux-arts du Québec* sur le site de l'ancien couvent des Dominicains - AT2010-018 (Ra-1518)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'appuyer le projet d'agrandissement du *Musée national des beaux-arts du Québec*, sur le site de l'ancien couvent des Dominicains, dans le respect du processus, du programme, des critères et des balises privilégiés jusqu'à maintenant par le musée.

CE-2010-0241 Ouverture de la rue de la Petite-Oasis, située sur les lots 3 966 386 et 3 964 984 du cadastre du Québec - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - AJ2010-019

Il est résolu que le comité exécutif ordonne l'ouverture de la rue de la Petite-Oasis, située sur les lots 3 966 386 et 3 964 984 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

CE-2010-0242 Ouverture des rues Lionel-Bélanger et Lauréat-L'Heureux, situées sur le lot 4 300 970, Lauréat-L'Heureux, située sur le lot 4 300 969, Seigneuriale, située sur le lot 4 300 977, Panorama et Brindamour, situées sur le lot 4 300 971, tous du cadastre du Québec - Arrondissement de Beauport - AJ2010-024

Il est résolu que le comité exécutif ordonne l'ouverture des rues suivantes :

- Seigneuriale, située sur le lot 4 300 977;
- Lionel-Bélanger et Lauréat-L'Heureux, situées sur le lot 4 300 970;
- Lauréat-L'Heureux, située sur le lot 4 300 969;
- Panorama et Brindamour, situées sur le lot 4 300 971;

tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

CE-2010-0243 Ouverture de la rue Forain, située sur le lot 4 288 522 et de la rue Nicolas-Rotureau, située sur le lot 4 288 523, du cadastre du Québec - Arrondissement de Beauport - AJ2010-030

Il est résolu que le comité exécutif ordonne l'ouverture des rues suivantes :

- Forain, située sur le lot 4 288 522;
- Nicolas-Rotureau, située sur le lot 4 288 523;

tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

CE-2010-0245 Approbation d'une demande de 2 soumissions, dont une sur invitation et la seconde publique - Services professionnels en environnement - Décontamination de la rue Des Métallos et du terrain sis au 908-1200, boulevard Montmorency dans l'Arrondissement de La Cité-Limoilou - AP2010-037

Il est résolu que le comité exécutif autorise le Service des approvisionnements à demander une soumission sur invitation et une soumission publique afin de retenir les services professionnels de consultants en environnement, dans le cadre des projets de décontamination de la rue Des Métallos et du terrain sis au 908-1200, boulevard Montmorency dans l'Arrondissement de La Cité-Limoilou.

CE-2010-0244 Adjudication d'un contrat pour la fourniture et la livraison de sulfate d'alumine (alun) en vrac - Période du 1^{er} mars 2010 au 28 février 2011 (VQ-42228) - AP2010-001 (CT-2187176, CT-2187323)

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à *Produits Performants General Chemical Ltée*, le contrat pour la fourniture et la livraison de sulfate d'alumine (alun) en vrac, au cours de la période du 1^{er} mars 2010 au 2 février 2011, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42228 et à sa soumission, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget 2011 par les autorités compétentes.

CE-2010-0246 Participation de la Ville de Québec à un projet de recherche et d'expérimentation sur les nouveaux usages du Web 2.0 (dossier 42457) - AP2010-040 (CT-2189130)

Il est résolu que le comité exécutif autorise la participation de la Ville de Québec au projet de recherche et d'expérimentation sur les nouveaux usages du Web 2.0 de *CEFRIO*, organisme à but non lucratif, portant sur l'innovation vers

de nouvelles pratiques par l'usage des outils Web 2.0 et d'en partager les résultats entre les organisations, pour un montant de 56 437,50 \$ incluant les taxes, conformément à leur proposition en date du 22 juillet 2009.

CE-2010-0247 Avis de modification numéro 2 relatif au contrat pour les travaux de coffrage et de mise en place du béton, lot 3, dans le cadre du projet de construction du complexe de soccer du parc Chauveau - Arrondissement des Rivières (VQ-40369) - AP2010-047 (CT-2189122)

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 202 333,09 \$ incluant les taxes, au contrat adjudgé à *Coffrage Alliance ltée*, en vertu de la résolution CE-2008-1642, en date du 10 septembre 2008, dans le cadre des travaux de coffrage et de mise en place du béton, lot 3, pour la construction du complexe de soccer du parc Chauveau, conformément à l'avis de modification numéro 2 joint en annexe au sommaire décisionnel.

CE-2010-0248 Adjudication d'un contrat de services professionnels en médecine du travail pour l'année 2010 (dossier 40001) - AP2010-051 (CT-AP2010-051)

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à monsieur Alain Bois, md, le contrat de services professionnels en vue de fournir des services professionnels en médecine du travail pour l'année 2010, selon le tarif horaire soumis en date du 20 janvier 2010.

CE-2010-0249 Adjudication d'un contrat pour le réaménagement du hall, l'intégration d'un ascenseur et la réfection de la toiture au centre communautaire Noël-Brulart - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge (PBS 2006-093) (VQ-42179) - AP2010-053 (CT-2189394)

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à *Beauvais et Verret inc.*, le contrat pour le réaménagement du hall, l'intégration d'un ascenseur et la réfection de la toiture au centre communautaire Noël-Brulart, dans l'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge (PBS 2006-093), pour un montant de 1 570 012,24 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42179 et à sa soumission en date du 26 janvier 2010.

CE-2010-0250 Adjudication d'un contrat de services professionnels pour effectuer une campagne de mesures de débits dans le réseau d'eaux usées de la Ville de Québec (PPD2009938) VQ-42128 - AP2010-055 (CT-2189368)

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à *Environnement E.S.A. inc.*, le contrat de services professionnels en ingénierie en vue de la réalisation d'une campagne de mesures de débits dans le réseau d'eaux usées de la Ville de Québec (PPD2009938), pour un montant de 306 326,95 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42128 et à sa soumission en date du 19 janvier 2010.

CE-2010-0251 Adjudication d'un contrat de services professionnels en vue de réaliser des études d'égouts pluvial et sanitaire ainsi que l'ingénierie préliminaire pour la réfection de la côte de Sillery (PPD2009857) VQ-42126 - AP2010-056 (CT-2189372)

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à *SNC-Lavalin inc.*, le contrat de services professionnels en ingénierie en vue de la réalisation d'études d'égouts pluvial et sanitaire ainsi que l'ingénierie préliminaire pour la réfection de la côte de Sillery (PPD2009857), pour un montant de 102 716,25 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42126 et à sa soumission en date du 20 janvier 2010.

CE-2010-0252 Dépôt de la liste des autorisations de dépenser accordées par un titulaire d'une délégation de dépenser pour le mois de janvier 2010 - AP2010-058

Il est résolu que le comité exécutif prenne acte du dépôt de la liste des autorisations de dépenser accordées par un titulaire d'une délégation de dépenser, par l'entremise de *demande d'achat* ou *demande de paiement*, pour le mois de janvier 2010, conformément à l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

CE-2010-0253 Convention entre la Ville de Québec, la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et *Les Augustines de la Miséricorde de Jésus du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec* - Versement d'une subvention dans le cadre de l'Entente de développement culturel 2009-2012 pour le projet d'un lieu de mémoire habité - AT2010-001 (CT-AT2010-001)

Il est résolu que le comité exécutif autorise la conclusion d'une convention à intervenir entre la Ville de Québec, la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et *Les Augustines de la Miséricorde de Jésus du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec*, relativement au

versement d'une subvention au montant de 100 000 \$ dans le cadre de l'Entente de développement culturel 2009-2012, pour le projet d'un lieu de mémoire habité dédié à l'oeuvre des *Augustines de la Miséricorde de Jésus*, le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de convention joint en annexe au sommaire décisionnel.

CE-2010-0254 Autorisation de dépenser jusqu'à un maximum de 30 000 \$ en 2010, en versement de subventions avec contrepartie, pour la réalisation du programme *Guichet Ouvert* - CU2010-006 (CT-CU2010-006)

Il est résolu que le comité exécutif autorise le Service de la culture à dépenser jusqu'à un maximum de 30 000 \$ en 2010, en versement de subventions avec contrepartie, pour la réalisation du programme *Guichet Ouvert*.

CE-2010-0255 Versement d'une aide financière à 3 organismes - DG2010-020 (CT-DG2010-020)

Il est résolu que le comité exécutif autorise le versement d'aide financières totalisant 10 750 \$ aux organismes suivants :

- Les Déjeuners du Bonheur, pour un montant de 500 \$;
 - Fondation Père Raymond-Bernier, pour un montant de 250 \$;
 - Maison Revivre, pour un montant de 10 000 \$.
-

CE-2010-0256 Participation de l'équipe *Ville de Québec* aux 1 000 kilomètres du *Grand Défi Pierre Lavoie* qui se tiendra les 18, 19 et 20 juin 2010 - DT2010-009 (CT-DT2010-009)

Il est résolu que le comité exécutif autorise les dépenses du *Bureau du développement touristique et des grands événements*, pour un montant maximal de 25 000 \$ pour la participation de l'équipe *Ville de Québec* aux 1 000 kilomètres du *Grand Défi Pierre Lavoie*.

CE-2010-0257 Assurance responsabilité professionnelle des évaluateurs agréés et évaluatrices agréées du Service de l'évaluation et de monsieur Alain Lajoie du Service des TIT - EV2010-001

Il est résolu que le comité exécutif déclare qu'aux fins du *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec*, que la Ville de Québec se porte garante, prene fait et cause et réponde financièrement des conséquences de toute faute ou négligence que les évaluateurs agréés et évaluatrices agréées peuvent engager en raison des fautes ou négligences commises dans l'exercice de leurs fonctions.

CE-2010-0258 Avis de modification numéro 2 relatif au contrat de services professionnel en électromécanique dans le cadre du projet *Aménagements au 255 Clémenceau - Soutien opérationnel et mesures d'urgence* » (BAT-2008-478) - Arrondissement de Beauport - GI2010-009 (CT-2189215)

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 8 569,47 \$ incluant les taxes, au contrat adjugé à *Yves Gagnon, ingénieur-conseil*, dans le cadre du projet *Aménagements au 255 Clémenceau - Soutien opérationnel et mesures d'urgence* (BAT-2008-478), situé dans l'Arrondissement de Beauport.

CE-2010-0259 Entente de cohabitation entre les membres de la Direction des affaires internes de la *Sûreté du Québec* et des membres de la Section des affaires internes et des normes professionnelles du Service de police de la Ville de Québec, à des fins d'échanges d'expertises techniques et de connaissances - PO2010-001

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° autorise la conclusion d'une entente de cohabitation à intervenir entre la Ville de Québec et la *Sûreté du Québec* pour l'occupation des locaux de la Ville par des policiers de la *Sûreté du Québec*, pour une durée de 2 ans, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint au sommaire décisionnel;
 - 2° sur proposition de monsieur le maire Régis Labeaume, désigne monsieur Serge Bélisle, directeur et le greffier M^e Sylvain Ouellet à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente.
-

CE-2010-0260 Restructuration au Service de la gestion des équipements motorisés - RH2009-878 (CT-RH2009-878)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° approuve la structure administrative modifiée du Service de la gestion des équipements motorisés, telle que présentée par les organigrammes actuel et proposé joints en annexes A et B au sommaire décisionnel;
- 2° abolisse l'appellation *Atelier* pour désigner les regroupements géographiques des ateliers sur le territoire, pour la remplacer par celle de *Secteur*;
- 3° crée la nouvelle unité administrative, *Atelier d'entretien des véhicules légers*;
- 4° transfère certains employés provenant des ateliers Ouest, Centre et Nord-Est, de même que leur poste, au nouvel Atelier d'entretien des véhicules légers du Secteur Nord, selon le tableau en annexe C jointe audit sommaire;
- 5° crée la Division de l'entretien du parc véhiculaire;
- 6° crée le poste de directeur de la Division de l'entretien du parc véhiculaire, dont la classe sera déterminée par le comité d'évaluation des postes d'encadrement, conformément au budget de fonctionnement 2010, adopté par le conseil de la ville le 22 décembre 2009;
- 7° modifie l'appellation de la Section de la formation et du soutien technique pour celle de la Section de la formation et de la sécurité ainsi que l'affectation des employés identifiés au tableau de l'annexe D jointe au même sommaire;
- 8° crée le poste de directeur de la Section de la formation et de la sécurité, évalué comme étant de classe 4 par le comité d'évaluation des postes de cadres;
- 9° crée le poste de technicien coordonnateur (code d'emploi F726) à la Section de la formation et de la sécurité, évalué comme étant de classe 6 par le comité paritaire d'évaluation des emplois fonctionnaires, tel qu'indiqué au sommaire RH2009-1229;
- 10° abolisse un poste d'instructeur-examineur de la Section de la formation et de la sécurité, lorsque le poste de technicien coordonnateur sera pourvu;
- 11° crée la Section des acquisitions et de l'expertise technique ainsi que le transfert des employés qui y sont affectés, selon le tableau en annexe E joint au sommaire décisionnel;
- 12° affecte monsieur Luc Houle au poste de directeur de la Section des acquisitions et de l'expertise technique, selon la résolution CE-2009-2056, en date du 14 octobre 2009;
- 13° crée une équipe responsable de la gestion de l'exploitation du parc véhiculaire, sous l'autorité directe du directeur du Service;
- 14° crée un poste de technicien affecté à l'équipe chargée de la gestion de l'exploitation du parc véhiculaire, tel qu'autorisé au budget 2010 par le conseil de la ville le 22 décembre 2009;
- 15° modifie le titre d'emploi de *surintendant d'atelier*, par *directeur de section - atelier mécanique*.

CE-2010-0261 Modification d'un poste de commis auxiliaire, classe 2, en un poste d'agent de bureau, classe 3, à la Division de la culture, du loisir et de la vie communautaire de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles et nomination de madame Lyne Lachance (ID. 013783) - RH2010-041 (CT-RH2010-041)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° modifie un poste de commis auxiliaire (poste no 29101), classe 2, en un poste d'agent de bureau, classe 3, à la Division de la culture, du loisir et de la vie communautaire de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles, et ce, de façon rétroactive au 26 mai 2005;
 - 2° nomme madame Lyne Lachance (ID. 013783), employée permanente, au poste d'agent de bureau, classe 3, à la Division de la culture, du loisir et de la vie communautaire de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel, et ce, de façon rétroactive au 26 mai 2005.
-

CE-2010-0262 Modification d'un poste de commis auxiliaire, classe 2, en un poste de préposé au secrétariat, classe 2, au Service de police et nomination de madame Diane Renaud (ID. 005060) - RH2010-042 (CT-RH2010-042)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° modifie un poste de commis auxiliaire (poste no 26420), classe 2, en un poste de préposé au secrétariat, classe 2, au Service de police, et ce, de façon rétroactive au 15 juin 2006;
 - 2° nomme madame Diane Renaud (ID. 005060), employée permanente, au poste de préposé au secrétariat, classe 2, au Service de police, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel, et ce, de façon rétroactive au 15 juin 2006.
-

CE-2010-0263 Modification d'un poste de technicien aux systèmes d'informations, classe 4, en un poste de technicien en système informatique, classe 5, au Service des technologies de l'information et des télécommunications et nomination de monsieur Jean Tanguay (ID. 012846) - RH2010-043 (CT-RH2010-043)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° modifie un poste de technicien aux systèmes d'informations (poste no 26309), classe 4, en un poste de technicien en système informatique, classe 5, au Service des technologies de l'information et des télécommunications, et ce, de façon rétroactive au 3 mai 2005;
 - 2° nomme monsieur Jean Tanguay (ID. 012846), employé permanent, au poste de technicien en système informatique, classe 5, au Service des technologies de l'information et des télécommunications, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel, et ce, de façon rétroactive au 3 mai 2005.
-

CE-2010-0264 Modification d'un poste de technicien en administration, classe 5, en un poste de premier technicien aux finances, classe 6, au Service des finances et nomination de madame Hélène-a Rheault (ID. 010861) - RH2010-044 (CT-RH2010-044)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° modifie un poste de technicien en administration (poste no 25599), classe 5, en un poste de premier technicien aux finances, classe 6, au Service des finances, et ce, de façon rétroactive au 1^{er} juin 2005;
 - 2° nomme madame Hélène-a Rheault (ID. 010861), employée permanente, au poste de premier technicien aux finances, classe 6, au Service des finances, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel, et ce, de façon rétroactive au 1^{er} juin 2005.
-

CE-2010-0265 Modification d'un poste d'agent de bureau, classe 3, en un poste de commis intermédiaire, classe 3, à la Division des travaux publics de l'Arrondissement de Beauport et nomination de madame Lisette-b Racine (ID. 011144) - RH2010-045 (CT-RH2010-045)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° modifie un poste d'agent de bureau (poste no 26095), classe 3, en un poste de commis intermédiaire, classe 3, à la Division des travaux publics de l'Arrondissement de Beauport, et ce, de façon rétroactive au 15 mars 2005;
 - 2° nomme madame Lisette-b Racine (ID. 011144), employée permanente, au poste de commis intermédiaire, classe 3, à la Division des travaux publics de l'Arrondissement de Beauport, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel, et ce, de façon rétroactive au 15 mars 2005.
-

CE-2010-0266 Création d'un poste de conseiller-cadre à la direction du Service de la gestion des équipements motorisés et nomination de monsieur Ghislain Lauzon (ID. 052768) - RH2010-057 (CT-RH2010-057)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° crée un poste régulier de conseiller-cadre à la direction du Service de la gestion des équipements motorisés;
 - 2° nomme monsieur Ghislain Lauzon (ID. 052768), employé permanent, à l'emploi de conseiller-cadre à la direction du Service de la gestion des équipements motorisés, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel.
-

CE-2010-0267 Mesure disciplinaire à l'endroit de monsieur Yanik Rainville (ID. 006891), constable au Service de police - RH2010-062

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° impose à monsieur Yanick Rainville (ID. 006891), constable à la Division de la gendarmerie au Service de police, à titre de mesure disciplinaire, une suspension sans solde de 5 jours ouvrables, sans que ses droits et avantages en ce qui a trait aux divers avantages sociaux en soient affectés;
- 2° demande au directeur du Service de police de transmettre une lettre à monsieur Yanick Rainville, mentionnant les faits qui lui sont reprochés, l'informant de la décision du comité exécutif et lui demandant d'apporter les correctifs appropriés, à défaut de quoi, il pourrait s'exposer à des mesures disciplinaires plus sévères.

CE-2010-0268 Retraite de monsieur René Hardy (ID. 010547), directeur de Section de la qualité des services à la direction du Service des travaux publics, le 1^{er} mars 2010 - RH2010-070

Il est résolu que le comité exécutif prenne acte de la retraite de monsieur René Hardy (ID. 010547), directeur de Section de la qualité des services à la direction du Service des travaux publics, le 1^{er} mars 2010.

CE-2010-0269 Nomination de monsieur Jovany Cordiano (ID. 039369) à l'emploi de directeur de section à la Section point de service de la Division du soutien aux utilisateurs du Service des technologies de l'information et des télécommunications - RH2010-074 (CT-RH2010-074)

Il est résolu que le comité exécutif nomme monsieur Jovany Cordiano (ID. 039369), en qualité d'employé régulier, à l'emploi de directeur de section, classe 4 (poste no 29507), à la Section point de service de la Division du soutien aux utilisateurs du Service des technologies de l'information et des télécommunications, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel.

CE-2010-0270 Création d'un poste de technicien du bâtiment, classe 5, à la Division de la gestion du territoire de l'Arrondissement de Charlesbourg et mutation de monsieur Jean-Luc Loubert (ID. 036391) - RH2010-094 (CT-RH2010-094)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° crée un poste de technicien du bâtiment, classe 5, de l'échelle de traitements des emplois régis par la convention collective des fonctionnaires municipaux de Québec à la Division de la gestion du territoire de

l'Arrondissement de Charlesbourg;

- 2° mute monsieur Jean-Luc Loubert (ID. 036391), employé permanent, de son poste de technicien du bâtiment, classe 5 (poste no 25338), à la Division de la gestion du territoire de l'Arrondissement de la Cité-Limoilou, au poste de technicien du bâtiment, classe 5, à la Division de la gestion du territoire de l'Arrondissement de Charlesbourg, avec effet prévu le 14 février 2010, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel.
-

CE-2010-0271 Adjudication d'un contrat de services professionnels - Réaménagement de l'avenue D'Estimauville et aménagement du secteur de la Pointe D'Estimauville (Écoquartier) (POR2009920) (VQ-42255) - AP2010-003 (CT-2189380)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° adjuge, à *Roche ltée, Groupe-conseil*, le contrat de services professionnels afin d'effectuer la préparation de tous les documents nécessaires à la réalisation des études préliminaires au niveau du réaménagement de l'avenue D'Estimauville et l'élaboration d'un plan de développement d'un Écoquartier pour le secteur de la Pointe D'Estimauville, dans le cadre du projet *Réaménagement de l'avenue D'Estimauville et aménagement du secteur de la Pointe D'Estimauville (Écoquartier)* (POR2009920), pour un montant de 211 697,06 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42255 et à sa soumission en date du 27 janvier 2010;
- 2° autorise *Roche ltée, Groupe-conseil* à effectuer, pour et au nom de la Ville, les démarches nécessaires auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, du ministère des Transports du Québec, d'Hydro-Québec, du chemin de fer et autres entreprises de télécommunications et d'énergie dans le but d'obtenir les approbations requises dans le cadre du présent mandat d'étude de l'avant-projet.
-

CE-2010-0272 Modification de la résolution CE-2010-0196 relative à l'adjudication d'un contrat de services professionnels en architecture - Aréna Giffard transformé en centre sportif (BAT 2009-747) (VQ-41996) - AP2010-071 (Modifie CE-2010-0196) (CT-2189031)

Il est résolu que le comité exécutif modifie la résolution CE-2010-0196 adoptée par le comité exécutif le 3 février 2010, relative à l'adjudication d'un contrat de services professionnels en architecture dans le cadre du projet de transformation de l'aréna Giffard en centre sportif (BAT 2009-747) à *Consortium Côté Chabot*

Morel + Côté Leahy Cardas, architectes, par la suppression du sous-paragraphe suivant : « la mise en service et les services durant la construction pour les Phases 2 et 3, pour un montant de 97 578,18 \$ incluant les taxes, conditionnellement à l'adoption du financement nécessaire à la réalisation de ces phases; ».

CE-2010-0273 Accord de principe pour déposer la candidature de Québec en vue d'organiser les Championnats du monde de patinage artistique (ISU) 2013 - DT2010-011

Il est résolu que le comité exécutif autorise :

- 1° le Bureau du développement touristique et des grands événements à poursuivre l'élaboration et à déposer, auprès de la *Fédération canadienne de patinage artistique*, la candidature de Québec comme ville hôtesse des *Championnats du monde de patinage artistique 2013*;
 - 2° la Direction générale de la Ville de Québec à faire les demandes de financement pertinentes auprès des bailleurs de fonds publics.
-

CE-2010-0274 Participation de monsieur Denis Paquet, conseiller aux événements sportifs au Bureau du développement touristique et des grands événements, à une mission à Vancouver, en Colombie-Britannique, du 10 au 16 février 2010, dans le cadre des *Jeux olympiques d'hiver* - RI2010-008 (CT-RI2010-008)

Il est résolu que le comité exécutif autorise :

- 1° la participation de monsieur Denis Paquet, conseiller aux événements sportifs au Bureau du développement touristique et des grands événements, à une mission à Vancouver, en Colombie Britannique, du 10 au 16 février 2010, dans le cadre des *Jeux olympiques d'hiver*;
 - 2° le remboursement des dépenses engagées par monsieur Denis Paquet, pour une somme maximale de 4 200 \$, comprenant les frais de déplacement, d'hébergement, de transport local et les billets pour accéder aux compétitions, sur présentation des pièces justificatives.
-

CE-2010-0275 Adoption du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 27 janvier 2010

Il est résolu que le comité exécutif approuve le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 27 janvier 2010, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le maire Régis Labeaume et monsieur le conseiller François Picard arrivent à la séance. Il est 13 h 40.

CE-2010-0276 Subvention à l'Agence de développement économique Pôle Québec Chaudière -Appalaches dans le cadre du projet de repositionnement de l'image de marque de la Capitale nationale - CO2010-002 (CT-CU2010-002)

Il est résolu que le comité exécutif verse une subvention de 75 000 \$ à l'Agence de développement économique Pôle Québec Chaudière-Appalaches, dans le cadre du projet de repositionnement de l'image de marque de la Capitale-Nationale.

La séance est levée à 17h15

Régis Labeaume
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

Richard Côté
Vice-président

SO/mcr/mc/lh